



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
6 mars 2013
Français
Original: anglais

Comité de la science et de la technologie
Troisième session extraordinaire
Bonn, 9-12 avril 2013

**Comité chargé de l'examen de la mise
en œuvre de la Convention**
Onzième session
Bonn, 15-19 avril 2013

Renseignements à l'intention des participants

La onzième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC 11) et la troisième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie (CST S-3), comprenant la deuxième conférence scientifique au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, (ci-après «la conférence») se tiendront du 9 au 19 avril 2013 à Bonn (Allemagne). Les participants trouveront dans le présent document des renseignements d'ordre général qui pourront leur être utiles. Des renseignements complémentaires seront communiqués en temps voulu sur le site Web du secrétariat de la Convention, à l'adresse suivante: www.unccd.int.

1. Secrétariat

Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification («la Convention»), dirigé par le Secrétaire exécutif, M. Luc Gnacadja, est installé à Bonn à l'adresse suivante:

Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
Langer Eugen
Hermann-Ehlers-Strasse, 10
53113 Bonn (Allemagne)
Téléphone: +49 228 815 2800
Télécopieur: +49 228 815 2898 ou 99
Courriel: secretariat@unccd.int.

2. Lieu de la conférence

La conférence se tiendra au Centre de conférence international de Bonn (WCCB), à l'adresse suivante:

Platz der Vereinten Nationen 2
D-53113 Bonn (Allemagne)
Téléphone: +49 228 926 70
Télécopieur: +49 228 926 7110
Courriel: info@worldccbonn.com.

3. Admission à la conférence

Les dispositions régissant les travaux de la Conférence des Parties s'appliquent *mutatis mutandis* à ses organes subsidiaires. La participation à la conférence est donc ouverte aux délégations des Parties, aux représentants des institutions spécialisées des Nations Unies et aux observateurs, conformément aux dispositions de la Convention et au règlement intérieur de la Conférence des Parties¹.

Le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et le Comité de la science et de la technologie étant des organes subsidiaires de la Conférence des Parties, les délégations des Parties n'ont pas à présenter de pouvoirs. Avant la conférence, une liste officielle des membres de la délégation doit toutefois être communiquée au secrétariat de la Convention pour l'inscription des participants, et pour des raisons de sécurité. La même règle s'applique aussi aux observateurs déjà accrédités aux sessions antérieures de la Conférence des Parties.

Toute institution ou organisation nationale ou internationale, gouvernementale ou non, qui n'a pas encore le statut d'observateur peut être admise à la conférence sur présentation d'une demande officielle au secrétariat de la Convention, en attendant que la Conférence des Parties se prononce définitivement sur l'octroi du statut d'observateur à sa session ordinaire suivante. Dans la demande, l'institution ou l'organisation doit indiquer quelles sont ses compétences ou qualifications dans les domaines visés par la Convention.

4. Inscription

L'inscription des délégations nationales, des représentants des institutions spécialisées et des programmes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que des correspondants des médias et du personnel des Nations Unies se fera du lundi 8 avril au vendredi 19 avril 2013 à l'entrée principale du WCCB:

Platz der Vereinten Nationen 2
D-53113 Bonn (Allemagne)

Les participants pourront encore s'inscrire pendant toute la durée des deux sessions de 9 heures à 17 heures les jours ouvrables et le dimanche 14 avril de 14 heures à 17 heures.

¹ Conformément au paragraphe 2 de l'article 36 de la Convention, à l'égard de chaque État ou organisation régionale d'intégration économique qui la ratifie, l'accepte, l'approuve ou y adhère après le dépôt du cinquantième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, la Convention entre en vigueur le quatre-vingt-dixième jour qui suit la date du dépôt, par cet État ou cette organisation régionale d'intégration économique, de l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. À l'ouverture de la conférence, le 9 avril 2013, les Parties seront les États et organisations régionales d'intégration économique qui auront déposé leur instrument au plus tard le 9 janvier 2013. Les États qui l'ont fait après le 9 janvier mais avant le 19 janvier 2013 deviendront parties au cours de la session. Les États qui ont déposé leur instrument après le 19 janvier 2013 ne deviendront parties qu'après la clôture de la session, mais pourront participer à celle-ci en qualité d'observateurs. On trouvera la liste des organisations intergouvernementales accréditées à la dixième session de la Conférence des Parties dans les documents ICCD/COP(10)/28. Les organisations de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, accréditées auprès de la Conférence des Parties sont les organisations qui se sont conformées aux dispositions énoncées dans la décision 5/COP.10. Les divers renseignements sur l'état des ratifications peuvent être consultés sur le site Web du secrétariat, www.unccd.int.

La troisième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie se déroulera du 9 au 12 avril 2013. La deuxième conférence scientifique au titre de la Convention se tiendra pendant la troisième session extraordinaire du Comité, du mardi 9 avril 2013 à 15 heures au vendredi 12 avril à 13 heures.

Les consultations régionales des pays parties touchés visés dans les annexes concernant la mise en œuvre de la Convention au niveau régional pour l’Afrique, l’Asie, l’Amérique latine et les Caraïbes, la Méditerranée septentrionale et l’Europe centrale et orientale, organisées en prévision de la onzième session du Comité chargé de l’examen et de la mise en œuvre de la Convention, se dérouleront les 12 et 13 avril 2013. Ce Comité tiendra sa onzième session du 15 au 19 avril 2013.

Outre la salle des séances plénières, d’autres salles seront disponibles pour les réunions informelles, sans services d’interprétation. Les dispositions à prévoir pour ce type de réunions sont à convenir avec le secrétariat². Les horaires sont en principe les suivants: de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

Des badges seront délivrés lors de l’inscription et les participants sont priés de les porter en permanence, car ils devront les présenter pour accéder au lieu de la conférence.

5. Comment se rendre au lieu de la conférence

Vols

Certaines compagnies aériennes ont des vols directs pour Cologne/Bonn et beaucoup d’autres desservent Francfort ou Düsseldorf. Il existe de nombreuses liaisons ferroviaires entre Bonn et les aéroports de Francfort et de Düsseldorf. Il est possible de réserver dans certains cas le billet de train avec le billet d’avion (les agences de voyages fournissent des renseignements à ce sujet), ou alors de l’acheter à la gare de l’aéroport.

Depuis l’aéroport de Cologne/Bonn

Il faut compter une trentaine de minutes pour rejoindre par la route le centre de Bonn depuis l’aéroport de Cologne/Bonn. Les participants arrivant à cet aéroport peuvent prendre un taxi ou un autobus jusqu’au centre-ville. Les taxis sont nombreux et la course jusqu’au centre-ville coûte entre 35 et 40 euros. De l’aéroport, la ligne de bus express SB60 (arrêt de bus au niveau arrivée du Terminal 1) dessert la gare centrale de Bonn (Hauptbahnhof). Le prix du trajet en autobus jusqu’au centre de Bonn est de 7,20 euros et le ticket de bus peut être acheté auprès du chauffeur ou à un distributeur automatique de titres de transport à l’arrêt de bus. Le «ticket conférence», inclus dans le prix de l’hébergement si la réservation est faite par l’intermédiaire de la société Tourism and Congress (Bonn) (voir plus bas), peut être utilisé pour cet autobus.

De l’aéroport de Francfort au centre de Bonn

Les participants arrivant à l’aéroport de Francfort doivent se diriger vers la gare ferroviaire de cet aéroport en suivant les panneaux «*Frankfurt Flughafen Fernbahnhof*» (gare ferroviaire de l’aéroport de Francfort – grandes lignes). Cette gare se trouve dans le terminal AIRail, à proximité du Terminal 1. Les arrivées et les départs des trains ont lieu sur les quais 4 à 7. Il est recommandé aux participants d’emprunter le train express interurbain à grande vitesse ICE jusqu’à Siegburg/Bonn ou un train interurbain (IE)/Eurocity (EC) desservant directement la gare centrale de Bonn (Bonn Hauptbahnhof).

² Pour les personnes à contacter, veuillez consulter le journal officiel de la session.

Des trains ICE à grande vitesse à destination de Siegburg/Bonn et des trains directs IC/EC à destination de la gare centrale de Bonn (Hauptbahnhof) quittent la gare ferroviaire de l'aéroport de Francfort deux à trois fois par heure entre 5 heures et 21 heures. Le trajet en train ICE à grande vitesse jusqu'à Siegburg/Bonn prend quarante minutes. La fréquence des départs est d'au moins une fois par heure. Le train IC/CE dessert directement la gare centrale de Bonn (dans le centre-ville) et la durée du trajet est comprise entre une heure et demie et deux heures. Pour plus d'informations, prière de consulter le site Web www.bahn.de.

De la gare ferroviaire de Siegburg/Bonn au centre de Bonn

Les voyageurs se rendant à Bonn en passant par la gare ICE de Siegburg/Bonn doivent, depuis celle-ci, prendre le tram local (Telekom Express ligne 66), l'intervalle entre les rames étant de dix minutes. L'arrêt de tram (ligne 66) se trouve à sept minutes de marche du quai ICE (l'itinéraire est clairement indiqué).

La durée du trajet jusqu'au centre de Bonn est d'environ trente minutes. Les billets peuvent être achetés à bord du tram. Le coût d'un aller simple en taxi de Siegburg à Bonn est de l'ordre de 30 euros.

Depuis la gare centrale (Hauptbahnhof) de Bonn au Centre de conférence international de Bonn

Les participants qui empruntent des moyens de transport publics de Bonn au Centre de conférence international WCCB peuvent utiliser le bus ou le métro (U-Bahn).

Les lignes de bus 610 et 611 (direction Heiderhof/Pappelweg) passent à proximité du Centre; les participants doivent descendre à l'arrêt *Deutsche Welle*.

Les lignes de métro (U-Bahn) 16, 63 et 66 (direction Bad Godesberg, Bad Honnef et Königswinter, respectivement) s'arrêtent également près du Centre; les participants doivent descendre à l'arrêt *Heussallee/Museumsmeile*, puis suivre le panneau indiquant *Heussallee* pour atteindre à pied en cinq à dix minutes le Centre de conférence, qui se trouve au bout de la rue Heussallee, sur le côté gauche.

6. Hébergement en hôtel

Les participants doivent réserver eux-mêmes leur chambre d'hôtel. Les réservations peuvent être faites par l'intermédiaire de la société Tourism and Congress (Bonn), à l'adresse Internet ci-après:

www.bonn-region.de/UNCCD-CRIC-11.

Ils peuvent également faire leurs réservations en contactant le bureau de la société Tourism and Congress de Bonn:

Tourismus & Congress GmbH
Région de Bonn/Rhein-Sieg/Ahrweiler
im WorldCCBonn
Platz der Vereinten Nationen 2
D-53113 Bonn (Allemagne)
Département des réservations d'hôtel
Permanence téléphonique: +49 228 910 4133
Courriel: a.isengard@bonn-region.de
(du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures).

Toutes les réservations faites par l'intermédiaire de la société Tourism and Congress incluent un «ticket conférence» permettant d'utiliser le réseau des transports publics de Bonn pendant la durée du séjour. Ce billet n'est pas transférable.

7. Services disponibles sur place

On trouvera dans le journal officiel de la session des renseignements sur les services médicaux, les numéros d'urgence et divers autres services (poste, téléphone, télécopie, photocopie, Internet, cafétérias et bars, banques, agences de voyages, etc.).

8. Formalités de police et de douane

Le Gouvernement allemand a recommandé à ses ambassades ou consulats de faciliter les formalités d'entrée sur le territoire. Les demandes de visa peuvent être présentées à l'ambassade ou au consulat allemand compétent³ en faisant état de la conférence.

Le visa doit toujours être demandé par la personne qui a l'intention de voyager. De plus amples informations sur la procédure et des précisions sur les justificatifs à présenter sont disponibles sur le site Web de l'ambassade allemande compétente, ou directement auprès de celle-ci. Les participants sont invités à entreprendre leurs démarches dans les meilleurs délais. Il est à noter que, dans la plupart des cas, le dépôt de la demande de visa se fait sur rendez-vous.

Des renseignements sur les formalités de douane applicables en Allemagne peuvent être obtenus auprès des ambassades ou consulats de ce pays.

Des informations complémentaires concernant la réglementation en matière de visas, un tableau des pays dont les ressortissants ont besoin/n'ont pas besoin de visa pour entrer en Allemagne, et des formulaires de demande (à télécharger) sont accessibles à l'adresse Internet suivante:

www.auswaertigesamt.de/EN/EinreiseUndAufenthalt/StaatenlisteVisumpflicht_node.html.

9. Interventions faites lors des réunions officielles

Dans sa résolution 64/230 sur le plan des conférences et le rapport de la Cinquième Commission sur ce sujet (document A/64/580), l'Assemblée générale a demandé à nouveau que des services de conférence de qualité soient offerts aux États Membres et aux autres participants aux réunions officielles de l'Organisation.

Dans l'intérêt du bon déroulement des réunions, il convient que les participants prononcent leurs discours ou leurs déclarations à un débit normal pour qu'une interprétation simultanée de qualité puisse être assurée à l'entière satisfaction de tous les intéressés.

³ Prière de consulter le site Web ci-après pour trouver la représentation allemande compétente: www.auswaertiges-amt.de/EN/Startseite_node.html.

10. Manifestations en marge de la conférence

Les participants qui souhaitent organiser des réunions parallèles en marge de la conférence doivent adresser une demande en ce sens au secrétariat, par télécopie ou messagerie électronique:

Télécopieur: +49 228 815 2898/99

Courriel: sideevents@unccd.int.

Le formulaire correspondant peut être téléchargé à partir du site Web de la Convention, à l'adresse www.unccd.int.

Les participants sont informés que le secrétariat est uniquement responsable de l'attribution des salles. Les créneaux horaires et les salles seront attribués en fonction des disponibilités, dans l'ordre de réception des demandes. En raison du grand nombre d'activités qui se déroulent pendant les sessions il peut y avoir, en de rares occasions, des changements de dernière minute, voire des annulations, dans le cas de certaines manifestations parallèles. D'autres services (services de restauration, équipements techniques, etc.) peuvent être obtenus à des conditions commerciales auprès des fournisseurs locaux agréés ci-après:

Services de restauration

Broich Premium Catering GmbH

M. Claus Meinen

Téléphone: +49 228 243 8024

Courriel: c.meinen@broich-catering.com

www.broich-catering.com

L & D GmbH & Co KG

M^{me} Olga Welling

Téléphone: +49 228 1848 6910

Courriel: eventgastronomie-bonn@l-und-d.de

www.l-und-d.de.

Équipements techniques

M. Jürgen Leipold

Téléphone: +49 228 926 7525

Télécopieur: +49 228 926 7526

Courriel: unccd-sideevent-2013@worldccbonn.com

Horaire: du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures.

Un calendrier des réunions et autres manifestations organisées en marge de la conférence sera publié dans le journal officiel de la session. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, prière de se reporter aux indications affichées sur le site Web de la Convention à l'adresse www.unccd.int.

11. Expositions

Les participants disposeront d'un espace limité pour les expositions. Des dispositions devront être prises à cet effet par le truchement du secrétariat, les demandes étant traitées par ordre d'arrivée.

Les participants souhaitant présenter des expositions sont invités à se mettre en rapport avec M^{me} Katya Arapnakova:

Téléphone: +49 228 815 2864
Télécopieur: +49 228 815 2898/99
Courriel: exhibition@unccd.int.

Le secrétariat se chargera uniquement de la réservation des espaces d'exposition, lesquels seront attribués selon les disponibilités et dans l'ordre de réception des demandes. La surface attribuée sera au maximum de 3 mètres carrés, compte dûment tenu des liens de l'exposition avec les objectifs de la Convention et du principe d'une répartition géographique équitable.

Les exposants sont responsables du dédouanement de leur matériel conformément à la réglementation douanière allemande. Le secrétariat pourra toutefois apporter une assistance. Les exposants sont seuls responsables de leurs stands. L'installation de toute structure d'exposition doit se faire en concertation avec la direction du Centre de conférence international WCCB. Le matériel de l'exposition peut être livré à l'adresse suivante:

Centre de conférence international de Bonn (WCCB)
– UNCCD CST-S3/CRIC11/2013 –
Nom et numéro du stand d'exposition
Stresemannufer via Dahlmannstraße/Eingang 8
53113 Bonn (Allemagne).

Les livraisons seront réceptionnées du lundi au vendredi de 8 h 15 à 15 h 45.

Pour toute demande de renseignements, prière de contacter M. Jürgen Leipold (voir ses coordonnées au point 10 ci-dessus).

Des services complémentaires (services de restauration, fourniture d'équipements techniques, etc.) peuvent être obtenus à des conditions commerciales auprès des fournisseurs locaux agréés indiqués au point 10 ci-dessus.

Pour de plus amples renseignements sur les installations disponibles pour les expositions, prière de consulter le site Web de la Convention.

12. Centre de presse/informations destinées aux médias

Un centre de presse international sera mis en place à l'intention des journalistes accrédités.

Des renseignements sur les modalités d'accréditation peuvent être obtenus en contactant:

M^{me} Wagaki Mwangi
Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
Langer Eugen
Hermann-Ehlers-Strasse 10
53113 Bonn (Allemagne)
Téléphone: +49 228 815 2820
Télécopieur: +49 228 815 2898/99
Courriel: wmwangi@unccd.int.

13. Renseignements généraux sur le lieu de la conférence

Informations sur Bonn

Des renseignements utiles sur la ville de Bonn, notamment les possibilités d'hébergement, les transports et d'autres services, peuvent être consultés sur le site Web <http://www.bonn-region.de>.

Monnaie

1 euro = environ 1,32 dollar des États-Unis (taux indicatif en janvier 2013).

Climat

En avril, la température moyenne à Bonn oscille entre 6 et 14 °C. Il est recommandé de se munir d'un parapluie. Des portemanteaux seront à disposition à proximité de la salle des séances plénières.

Électricité

Électricité: 220 volts, 50 hertz – les prises électriques, de type européen, sont conçues pour recevoir des fiches à deux broches métalliques circulaires.

Heure locale

GMT +01

Pour de plus amples renseignements, prière de consulter la page d'accueil de la Convention: www.unccd.int.
